



Prie debout ! Si tu ne peux pas, alors assis. Et si tu ne peux pas, alors couché de côté.

'Imrân ibn Ḥuṣayn (qu'Allah l'agrée, lui et son père) a dit : « Je souffrais d'hémorroïdes, j'ai donc questionné le Prophète (sur lui la paix et le salut) sur la manière de prier et il m'a répondu : "Prie debout ! Si tu ne peux pas, alors assis. Et si tu ne peux pas, alors couché de côté." »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Ce noble hadith indique clairement la manière de prier de celui qui est atteint d'hémorroïdes ou d'un autre mal lorsqu'il se tient debout ou dans une quelconque autre position. En effet, à la base, le Prophète (sur lui la paix et le salut) nous a informés que le malade doit se tenir debout durant la prière, sauf s'il en est incapable, auquel cas il peut prier assis. Et s'il ne peut pas, qu'il prie en étant couché sur le côté.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10951>

